



## ASSEMBLEE GENERALE DES ETUDIANTS DE LOUVAIN

Rue des Wallons, 67 ■ 1348 Louvain-la-Neuve ■ 010/45.08.88

agl@aglouvain.be ■ [www.aglouvain.be](http://www.aglouvain.be)

### Procès-verbal de la Commission électorale

du 28 novembre 2018

#### Personnes présentes:

- Pour le Vice-recteur: Florence Vanderstichelen
- Pour les membres du personnel: Edouard Cuvelier, Geoffrey Willems
- Pour l'AVIE : Nicolas Gilson
- Pour les membres étudiants: Santiago Dierckx, Julien Van der Noot, Pierre Vandoorne

Santiago Dierckx préside cette réunion.

#### Modification de la composition de la commission:

Claire Langlois et Julien Van Der Noot sont élu(e)s membres étudiantes de la Commission, élus par le conseil du 14 novembre.

Santiago Dierckx et Pierre Vandoorne sont co-présidents.

#### Composition finale de la commission :

##### 4 membres étudiants

- Pierre Vandoorne -
- Santiago Dierckx
- Blaise Mottouille
- Claire Langlois

##### 2 membres du personnel de l'université choisi·e·s par le Vice-recteur aux Affaires étudiantes

- Geoffrey Willems
- Edouard Cuvelier

##### 1 personne représentant la Vice-rectrice ou le Vice-recteur aux Affaires étudiantes

- Florence Vanderstichelen

##### 1 personne représentant l'Administration de la vie étudiante

- Nicolas Gilson

##### Un·e suppléant·e est prévu·e pour et par chacune des quatre catégories de membres précitées.

- Véronique Eeckhoudt
- Auriane Lamine
- Olivier Pereira
- Julien Van der Noot

## Ordre du jour :

### 1. GT élections locales

Les membres du GT « élections facultaires » présentent leurs conclusions :

- Les élections facultaires de début d'année devraient se dérouler en octobre (après la clôture des inscriptions mais pas trop tard dans l'année)
- Le GT marque le problème du financement des élections qui engendrerait un surcoût
- Le GT marque le problème du rôle effectif des représentants. Quel serait l'intérêt de faire des élections en faculté séparée pour ne siéger « que » au conseil de faculté et non pas dans les autres organes de la faculté ? Ce problème se couple avec celui de ne pas bousculer le fonctionnement des BDE – fonctionnement qui est effectif - qui varie fortement d'une faculté à l'autre.
- Le GT propose de commencer à travailler avec une faculté. Le GT propose la faculté EPL.
- Ce serait toujours la Commission électorale qui piloterait ces élections en s'adjoignant un représentant de la faculté pour l'éclairer sur les réalités locales
- Si des élections ont lieu en octobre 2019 en EPL, cela aurait deux conséquences :
  - Les élections n'auraient pas lieu en mars pour cette faculté
  - On ajouterait une annexe au règlement qu'on intégrerait définitivement l'an prochain (2019-2020)
- Il faut limiter le nombre de critères dans l'élection des représentants de chaque faculté. Ainsi, il ne sera pas possible que chaque faculté ajoute un nombre important de critères pour l'élection de ses candidats. Comme le fait d'avoir un candidat par option minimum par exemple.

La commission fait sienne les conclusions du GT.

La commission précise certains points :

Si l'AGL valide les élections en faculté, on peut imaginer que l'annexe au règlement fixe des règles minimales de validité. Par rapport au quorum par exemple

### 2. Règlement électoral

La commission discute les modifications suivantes dans le règlement:

A. L'adresse «plaintes» est intégrée dans le règlement

B. art. 13: suggestion d'un exercice de réécriture.

C. La commission propose que tous les étudiants candidats et électeurs doivent être inscrits à un programme menant à un grade académique. Cela excluant les candidats uniquement inscrits à un certificat par exemple. Cela fait suite à des problèmes juridiques survenus l'an passé pour donner suite à l'élection (invalidée par la Mme la Déléguée du Gouvernement) d'un candidat inscrit uniquement en certificat.

La commission propose de modifier les articles suivants pour uniformiser la notion « conduisant à un grade académique »:

- art. 1<sup>er</sup>
- art. 12
- art. 14
- art. 18:

→ préciser: « à un programme d'étude conduisant à l'obtention d'un grade académique »

D. art. 48: Scinder cet article en plusieurs pour une question de lisibilité.

→ La commission acte ce changement.

E. La Commission discute de la possibilité de ne voter que pour un des deux scrutins – soit AGL, soit facultaire - lors des élections de mars.

Une majorité se dessine pour la possibilité de ne voter que pour un scrutin. Les arguments sont la liberté de vote et de ne pas voter de chaque étudiant. Un étudiant s'oppose à cette mesure en invoquant le risque que le quorum ne soit pas atteint.

Le point est reporté à la prochaine réunion de la Commission.

### 3. GT Saint Louis

Un contact a été établi avec Mme F. Moens.

### 4. Calendrier électoral

Proposition de faire les élections 2019 pendant la semaine 8 du 2ème quadrimestre, c'est-à-dire les 25-26-27 mars. Le calendrier définitif sera validé à la prochaine réunion.

### 5. Local

La prochaine réunion de la commission (mercredi 5 décembre) se déroulera dans les locaux du Service d'aide.